



## Déclaration SNUipp-FSU CAPN du jeudi 28 mai 2013

L'an passé, nous sommes intervenus lors de la CAPN pour dénoncer la profonde dégradation du dialogue social dans notre ministère et souligner à quel point celui-ci doit retrouver très vite toute sa grandeur et ses vertus.

Depuis lors, le SNUipp a pris acte des sujets ouverts à la discussion par le ministère. La création d'une indemnité et des améliorations de carrière pour les PE constituent des perspectives légitimes pour une réelle revalorisation des enseignants du premier degré. Le SNUipp avait fait campagne ces derniers mois pour des mesures visant à répondre au déclassé salarial des enseignants des écoles. Le sujet est enfin sur la table.

La mobilité des professeurs des écoles et les changements de département ont été très difficiles cette année, du fait de la nécessaire création de postes et du calibrage fermé qui ont fortement réduit les possibilités. Nous remercions le ministère de la tenue d'un groupe de travail exceptionnel, qui rendra ses conclusions le 4 juin, pour traiter les situations les plus difficiles, même si cela ne pourra pas être suffisant au vu du nombre très important de demandes légitimes de nos collègues, séparés de leur conjoint depuis de longues années ou renouvelant depuis longtemps une demande liée à leur projet personnel. Pour l'avenir, nous réitérons notre demande d'une réflexion approfondie sur ce sujet très important.

Pour le SNUipp-FSU, le département de Mayotte doit pouvoir participer aux dispositifs de changement de département comme tous les autres départements et avec les mêmes procédures.

La mobilité comporte également d'autres volets sur lesquels il faudra se pencher rapidement. Nous rappelons les termes très clairs du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, qui prévoit que *" La formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires fait l'objet d'une politique définie, animée et coordonnée en liaison avec les organisations représentatives du personnel."*

Ainsi en est-il des possibilités de détachement dans d'autres corps de la fonction publique (il est incompréhensible que des demandes de détachement vers le second degré ne soient pas possibles alors même que des besoins existent), de la nécessité d'abonder en moyens la formation continue et les possibilités de congé de formation professionnelle, de la mise en œuvre effective du droit individuel de formation (DIF) qui est très peu utilisé, de la validation des acquis de l'expérience et reconnaissance des acquis professionnels et des préparations aux examens et concours administratifs.

Nous rappelons que le paritarisme est toujours remis en cause : documents tardifs ou refus de communication de ceux-ci aux délégués du personnel, retrait d'AGS à un collègue de Guadeloupe, tentatives de limitation de la participation des suppléants aux CAPD comme dans les Ardennes, consultation formelle sans prise en compte de l'avis des personnels.

Le droit syndical a été mis à mal durant ces dernières années : SMA, limitation du droit d'accès aux RIS, aux stages syndicaux voire même à nos congrès départementaux qui se déroulent actuellement. Autant de barrages mis entre nos collègues et leurs droits à s'informer, s'organiser, se mobiliser.

Sans attendre, le SNUipp-FSU exige l'ouverture de discussions sur le droit syndical dans le 1er degré permettant à nouveau la tenue des RIS sur le temps élèves, la fin de l'entrave au droit de grève suite à la loi instituant le droit d'accueil (SMA) et le respect complet de tous les droits syndicaux.

Le SNUipp-FSU demande que le paritarisme retrouve tout son sens et sa place dans le fonctionnement de notre ministère, des rectorats et des directions départementales.